



COMPTE RENDU CAPL MUTATIONS B **1er Septembre 2013** **Filière Fiscale**

Président de la CAPL : M. Bouchet

Après lecture de la déclaration liminaire, nous avons abordé site par site et service par service les affectations locales.

Lors de la préparation, les élus CGT avaient examiné le projet local avec attention compte tenu du non-respect des règles opéré au plan local sur la filière GP (cf compte rendu du 12 juillet).

Nous avons eu la satisfaction de constater que la DRFIP avait respecté les demandes de vœux des agents en fonction des postes vacants et de la règle de l'ancienneté.

Sur 71 demandes déposées au plan local (12 sur le 592 et 59 sur le 591) 44 contrôleurs ont obtenu leur premier vœu, 7 le deuxième, 4 le 3^e vœu.

3 contrôleurs ont eu une affectation d'office (à la résidence) sur un service non demandé, 2 en CDIF pour une affectation nationale en Fisper, 1 en pôle ICE pour une affectation Fispro (SIE demandé).

5 contrôleurs n'ont pas obtenu de mutation (pas de vacance sur les postes demandés).

30 contrôleurs sont affectés sur une résidence sans poste (ALR) et 9 sont à la disposition du directeur (6 ALD 591 et 3 ALD 592), et ont été affectés avec les détachements dans les mesures de gestion.

Concernant ces dernières, la DRFIP a pris en compte les souhaits des agents sur les services ou résidences demandées (pour les ALD).

L'affectation des contrôleurs Edra devrait nous être transmise la semaine prochaine.

Les élus CGT ont mis l'accent sur certains services ou sites où la situation des effectifs est particulièrement difficile notamment le site d'Avesnes sur Helpe où il manque la moitié des contrôleurs implantés au Tagerfip (7 sur 14).

M. Bouchet nous a répondu que le problème était lié au fait que le site d'Avesnes sur Helpe était peu demandé au niveau national, et que des renforts combleraient une partie des postes vacants. Selon les indicateurs du Tableau de Bord de Veille Sociale, les crédits d'heures des agents explosent et c'est symptomatique d'une situation difficile.

Une situation "originale" pourrait être envisagée en confiant la comptabilité du SIP/SIE à un agent de la filière GP, si il en est d'accord.

Les élus CGT ont demandé des explications sur les règles régissant "les regroupements fonctionnels" : ces regroupements de service décidés par la direction locale ne sont pas des structures reconnues par la DGFIP et donc échappent aux règles de mutation nationales.(PCC, regroupement de cellules CSP..). Le Président a rappelé que ces structures ne peuvent être alimentées qu'avec les effectifs des services concernés (ex SIP pour les regroupements de cellules CSP) et sur la base du volontariat ou l'arbitrage par ancienneté ; les chefs des services concernés faisant remonter les candidatures au service RH. Nous avons demandé au service RH d'informer les agents (notamment ceux rentrant sur le département ou la résidence) de tous ces regroupements fonctionnels.

Globalement nous ne pouvons que nous satisfaire de ce mouvement local dans la mesure où le taux de satisfaction est important et que les règles d'affectation nationales ont été déclinées au plan local et respectées.

Mais la raison essentielle pour laquelle les agents ont obtenu le poste demandé est le grand nombre de postes restés vacants après le mouvement national (- 559,5 à la DGFIP).

Le déficit d'emplois a conduit la DGFIP à laisser les directions locales en sous effectifs (de -1 à -50 selon les directions).

Pour la DRFIP du nord, il manque 35 emplois B !

Les élus CGT Finances Publiques ont donc voté contre le projet proposé en raison des suppressions d'emplois et des restrictions budgétaires qui conduisent notre administration à une gestion prévisionnelle des emplois catastrophique (manque de recrutement) et qui ont des répercussions importantes sur les conditions de travail des agents et l'exercice de leurs missions.

Questions diverses abordées :

Demande de recrutement de 4 contrats Pacte (dont 1 sur Cambrai) en attente de la décision de la DGFIP (début du contrat 1er décembre)

Problème des horaires d'ouverture au public : l'harmonisation avait été proposée par la direction au CTL du 20 juin avec fermeture à 16h. Les agents ont été informés par une note fin juin d'application immédiate et cette harmonisation est effective depuis le 1er juillet pour tous les services sauf pour l'HDF de Valenciennes. Toutes les précautions ont été

prises pour modifier l'information auprès des usagers mais vraisemblablement les avis d'imposition sortiraient avec les anciens horaires. Le pôle fiscal a été saisi du problème et devrait prendre une décision : la situation de Valenciennes pourrait donc perdurer jusqu'au 15 octobre.

Les élus CGT Finances Publiques : Philippe Cabre – Christine Basseux – Annie Salomez – Pierre Dubois – Joel Cattaux – Caroline Debruyne
Les experts CGT : Hélène Riou - Jean François Hachet